

**Assemblée générale**

Distr. générale
20 décembre 2022

Soixante-dix-septième session

Point 178 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation du traité de coopération amazonienne**Résolution adoptée par l'Assemblée générale
le 7 décembre 2022**

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/77/439, par. 7)]

**77/116. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale
à l'Organisation du traité de coopération amazonienne**

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du traité de coopération amazonienne,

1. *Décide* d'inviter l'Organisation du traité de coopération amazonienne à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour appliquer la présente résolution.

*47^e séance plénière
7 décembre 2022*

